



## CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE : VALABLES DU 01 AVRIL AU 31 OCTOBRE 2017

Exemples de taxes : Au Cap Vert : 2e par nuit et par personne de plus de 16 ans ; à taxe de séjour à régler sur place dépend de la classification de l'hôtel et du type d'hébergement. (Au jour de l'impression de cette brochure : Portugal, Malte, Malte, Malte, Malte et l'Italie (liste non exhaustive) étendent la mise en place d'une taxe de séjour à régler sur place)

**Caution Hôtels** Selon leur règlement hôtelier (consultable sur place), la plupart des hôtels ont pour usage de demander un dépôt de garantie par carte bancaire au moment du check-in. Vous obtiendrez le remboursement de cette caution généralement quand vous ferez le check-out ou quelques jours après.

**Respect de l'environnement** Tenus à de nouvelles normes en matière de respect de l'environnement et de l'écolologie, les hôtels appliquent des règles spécifiques concernant le changement des serviettes de toilettes. Ces règles sont en général indiquées dans les salles de bains. Il vous sera souvent demandé de mettre le linge de toilette à terre si vous souhaitez qu'il soit changé. Les serviettes laissées sur les supports prévus à cet effet ne sont pas changées.  
**Horaires** Les usages en matière d'hôtellerie internationale prévoient dans la majorité des pays que les chambres doivent être libérées à partir de 11H00 et ne peuvent être occupées qu'à partir de 15h00 (check in à partir de 17h pour certains produits appartements) ; par conséquent l'hôtelier se réserve le droit de demander un supplément sur place ou client qui exigent une mise à disposition ou une libération de sa chambre en dehors de cette règle. Attention, certains établissements sont susceptibles de déroger à ces horaires, renseignez-vous auprès de la réception de l'hôtel. Cette règle est aussi valable pour les services, prestations y compris éventuellement bracelets du Tout compris.  
**Formule « Tout Compris »** La formule « tout compris » est expliquée dans chaque page produit. La formule « tout compris » n'implique pas que tout est gratuit. Elle comprend 7 petits déjeuners, 7 déjeuners et 7 dîners et permet la consommation sans limite de certains alcools, à certaines heures (suivant une carte fournie sur place) et parfois dans certains lieux (bars et restaurants) selon les hôtels, pour les personnes majeures. Les formules « tout compris light » ne comprennent pas d'alcool et l'eau de source est proposée en carafe. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Nous saurions être tenus pour responsables des accidents survenus à des clients ou causés par des clients en état d'ébriété.  
**Repas** Le régime des repas dépend de la formule choisie. Il s'agit des menus établis par les établissements concernés et servis dans les restaurants désignés. Les repas pris à la carte, dans un autre restaurant ou dans la chambre donné lieu à un supplément. Tous les hôtels ne pratiquent pas les petits repas. Sauf mention contraire, les hôtels ne fournissent pas d'eau en carafe. Seules des bouteilles d'eau minérale payantes sont proposées. Pour un séjour hôtelier en demi-pension, chaque nuit passée sur place comprend un dîner et un petit déjeuner. Suivant l'heure de vol, selon les établissements et les formules contractées lors de votre réservation, un repas (éventuellement froid) peut être proposé aux hôtels le soir : il peut également être remplacé selon les cas par un déjeuner (en principe non compris) le dernier jour. Tous les repas supplémentaires sont à la charge des clients. Nous rappelons qu'en cas de retard d'avion et si le séjour se trouvait écourté (arrivée tardive ou départ matinal ou reporté d'un jour), le client ne pourrait prétendre à aucun dédommagement.  
**Chambres** Chambre triple : Dans la plupart des hôtels la chambre triple correspond à une chambre double avec un lit d'appoint. Cette formule qui évite le règlement d'un supplément chambre individuelle pour la troisième personne, implique par conséquent d'éventuels inconvénients (espace réduit, lit plié dans l'angle...).

Chambre individuelle : Bien que faisant l'objet d'un supplément, les chambres individuelles sont moins spacieuses et moins bien situées dans l'hôtel que les autres chambres.  
**Services** Ils sont pour la plupart payants et à régler directement auprès de l'hôtel sur place. Leur prix est donné à titre informatif et il est susceptible d'être modifié sur place par nos partenaires suivant leurs données économiques ou la saisonnalité. Il s'agit par exemple du parking, du port des bagages, service en chambre, téléphone, internet, mini bar, coffre-fort, consommations aux bars et aux restaurants, blanchisserie, certaines chaînes de télévision et activités sportives. Tous les types de cartes ne sont pas acceptés et le règlement de certains suppléments nécessite des espèces (conditions sur place).

**Clubs enfants** (Top Clubs avec animation francophone/internationale/européenne) : Ils ne peuvent prendre en charge des enfants nécessitant l'assistance particulière d'une personne ou d'une surveillance spécifique (ils restreint sans la garde de leurs parents ou tuteurs). Ils ne fonctionnent qu'avec un minimum d'enfants pour constituer un groupe et les activités peuvent varier en intensité selon sa taille. Les tranches d'âges sont généralement définies par les hôtels. Selon le nombre d'enfants / ados les tranches d'âges peuvent être modifiées ou regroupées. Pour des raisons de sécurité, un nombre maximum d'enfants est défini sur place. Certains Mini Clubs ne sont ouverts que pendant les vacances scolaires. Age minimum requis avant départ : 4 ans. Prévoir un ou plusieurs jours de fermeture par semaine. Les activités sont soumises à modifications, à un planning et à des horaires (se renseigner sur place).

Dans les Top Clubs avec animation internationale/européenne : les personnes s'occupant parfois plusieurs langues mais pas obligatoirement le français. Dans les Top Clubs : Callao, Quinta do Lorde et Park, toutes les installations sont à disposition des parents et des enfants. Des animateurs/ambassadeurs organisent des activités pouvant accueillir les enfants 2 jours par semaine. L'ensemble est défini sur place et peut varier d'une semaine à l'autre.

**Saisonnalité** Les piscines intérieures et/ou extérieures peuvent être fermées à la clientèle selon les conditions climatiques. Les activités et animations peuvent être réduites en début et fin de saison. Les repas prévus sous forme de buffet peuvent être remplacés par des repas servis à la place.

**Effets personnels** Les objets de valeur et l'argent doivent être déposés impérativement au coffre de l'hôtel. Top of Travel, n'est pas responsable des objets personnels égarés, perdus ou oubliés durant le voyage, les transports et les séjours, et recommande de ne pas mettre d'objet de valeur dans les bagages, ni d'emporter d'objets de valeur avec soi.

**Voyages de noces et anniversaire de mariage** La présentation du livret de famille ou du certificat de mariage est obligatoire sur place à l'arrivée à l'hôtel. A défaut, les attentions décrites ne seront pas mises à disposition et les réductions appliquées au moment de la réservation feront l'objet d'un réajustement tarification sur place que vous devrez acquitter. Les attentions décrites peuvent être substitué par une autre sans préavis.

**LOCATION DE VOITURE**  
Les loueurs de voiture se réservent le droit de substituer à la voiture demandée lors de la réservation un modèle de catégorie équivalente ou supérieure. Les tarifs des locations de voitures sont calculés par tranche de 24h à partir de l'heure de prise en charge. Tout dépassemment est impérativement à régler sur place. Une caution est souvent demandée sur place par les loueurs. Les prix des éventuels suppléments à régler sur place / options avec suppléments indiqués en brochure sont donnés à titre indicatif et sujets à modifications. Nous conseillons à chaque voyageur de lire correctement le contrat de location de voitures remis sur place avant de le signer et avant de prendre la clé du véhicule afin de ne pas souscrire sur place des suppléments qu'il ne souhaiterait pas.

**EXCURSIONS FACULTATIVES VENDUES SUR PLACE**  
Dans des cas très exceptionnels, elles sont susceptibles d'être modifiées, remplacées et/ou annulées en fonction d'imprévus indépendants de notre volonté. Le minimum de participants requis pour leur réalisation vous est précisé sur place.

**DESCRIPTIFS**  
Les descriptions et photos publiées en brochure sont fournis de bonne foi. Les fermetures temporaires de certains équipements dues à des travaux, à des défaillances techniques ou autres sont toujours possibles. De même les conditions climatiques peuvent parfois provoquer l'annulation de certaines activités ou visites et dans ces cas aucun dédommagement ne pourra être envisagé. Nous rappelons que la brochure n'est pas un élément contractuel et qu'en aucun cas elle ne peut se substituer au document approprié prévu dans les conditions générales qui doit être remis par l'agence vendeur au client.

**CONDITIONS D'ANNULATION**  
En cas d'annulation par le client les frais suivant seront retenus :  
Sur les Vols charters : A plus de 25 jours du départ, 35 euros par personne comme frais de gestion. A moins de 25 jours du départ : 100% du montant du dossier. Sur les vols réguliers : entre l'inscription et le jour du départ les compagnies aériennes peuvent nous demander l'émission des billets afin de garantir les places d'avion des passagers, dans d'autres cas le prix du billet est dû dès la réservation.  
Frais d'annulation sur vols réguliers à plus de 25 jours du départ : 35 euros par personne comme frais de gestion plus le coût du billet régulier.  
A moins de 25 jours du départ : 100% du montant du dossier.  
Dans le cadre de réservation sur val spécial uniquement (hors promotions), nous pouvons vous proposer d'assouplir ces conditions d'annulation en vous proposant notre GARANTIE ANNULATION TOUTES CAUSES\* TOP

Il est précisé que l'annulation par le client d'un ou plusieurs participants inscrits sur le dossier pourra entraîner, le cas échéant, outre les frais visés, un réajustement tarifaire (ex: application du tarif "chambre individuelle" ou lieu du tarif "chambre double", répartition du coût total de la location entre les participants toujours inscrits...).

**ASSURANCES**  
Le prix et les conditions des assurances annulations et complémentaires n'est pas remboursé lors des annulations de dossier du fait des clients. Droit de renonciation mentionné à l'article L1121-10 du code des assurances. Vous êtes invité à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des sinistres garantis par le nouveau contrat. Si tel est le cas, vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de 14 jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;  
- ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;  
- vous justifiez que vous êtes déjà couvert pour l'un des sinistres garantis par ce nouveau contrat ;  
- le contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;  
- vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit de renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à l'assureur du nouveau contrat, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie par l'un des sinistres garantis par le nouveau contrat. L'assureur est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de 30 jours à compter de votre renonciation. Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplacez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

**Assistance Rapatriement** - Contrat Police 7 905 841  
Tous nos prix incluent une assurance assistance rapatriement que nous avons souscrite via PRESENCE ASSISTANCE TOURISME auprès de MAPFRE ASSISTANCE. Celle-ci comprend l'assistance aux personnes et le rapatriement du corps en cas de décès, les frais d'hospitalisation à l'étranger (max 3811,23 euros).  
Le Centre d'assistance MAPFRE ASSISTANCE est à votre écoute 24h/24 - 7j/7.

Tel : (33) 4 37 28 83 49 - Fax : (33) 1 55 69 39 26. Pour ouvrir un dossier précisier :  
- le numéro de contrat : 7 905 841  
- la nature de l'assistance demandée  
- l'adresse et le numéro de téléphone au vous pouvez être joint  
- Et obtenir leur accord préalable avant d'engager toute dépense y compris les frais médicaux.  
Cette assurance n'est pas obligatoire. Si le client ne la souscrit pas un montant de 1 euro par passager sera déduit de la facture. Nous recommandons de souscrire une assurance complémentaire couvrant les frais avant, pendant et après le voyage.

Assistance Rapatriement	Plafond de garantie et franchise
Rapatriement médical	Frais réels
Prolongement de séjour à l'hôtel de l'assuré et d'un accompagnant	80 euros par nuit avec un maximum de 10 nuits
Prolongement de séjour à l'hôtel d'un proche en cas d'hospitalisation de l'assuré	80 euros par nuit avec un maximum de 10 nuits
Frais de rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels
Frais funéraires au retour en France	1 500 euros par personne
Frais médicaux à l'étranger	10 000 euros par personne
Franchise frais médicaux	50 euros par personne
	Plein événement 50 000 euros
Frais de secours	1 500 euros par personne
	Plein événement 7 500 euros
Maximum par événement de la garantie assistance rapatriement	500 000 euros

**Garantie Annulation « Toutes Causes »** (\*voir page 4 / garanties détaillées sur simple demande)  
A souscrire dès l'inscription, elle ne s'applique que dans le cadre de réservations non promotionnelles réservées sur vols spéciaux. Elle permet d'annuler le dossier jusqu'à la veille du départ, sans montage de dossier ni justificatifs à fournir et à réduire les frais d'annulation aux frais de gestion de 35 euros et au montant de la garantie annulation payée. Pour toute annulation ou non présentation le jour du départ seront retenus les frais de gestion, le montant de la garantie annulation, 50% des prestations terrestres et 100% des prestations aériennes. Cette garantie ne s'applique pas aux places de spectacles musicaux et de théâtre, bals, entrées d'expositions ponctuelles sportives ni aux suppléments liés aux festivités pour des occasions particulières (Ex : fête des fleurs, dîners et/ou spectacles de réveillons de Noël et de Saint Sylvestre, jour de Noël et jour de l'an, etc.). Ces prestations ne sont jamais remboursables.  
**Garantie Top Comfort** (\*voir page 4 / garanties détaillées sur simple demande - Contrat Police LEA 7 905 913)  
Pour enrichir vos garanties, elle comprend des garanties spécifiques : Retard d'avion / Départ ou retour manqué / Bagages / Interruption de séjour. extrait des garanties ci-dessus

Garantie Bagages	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré	1 000 euros par personne	30 euros par personne
Indemnisation maxi en cas de vol des objets de valeur	Plein par événement 5 000 euros	
Indemnisation maxi pour les objets acquis en cours de voyage	40% du capital assuré	
Garantie Interruption de séjour	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement maximum	6 000 euros par personne	Prestation terrestres non utilisées au prorata temporis
	Plein par événement 30 000 euros	
Garantie retard d'avion	Plafond de garantie	Franchise
Suivre à un retard à l'arrivée de l'avion de plus de 4 heures	150 euros par trajet	4 heures
	Maximum 300 euros par personne	
	Plein événement 1500 euros	
Garantie départ manqué	Plafond de garantie	Franchise
Remboursement maximum	900 euros par personne	Néant
	Plein événement 4500 euros	

**ANNULATION et/ou MODIFICATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR**  
Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par les circonstances de force majeure ou liées à la sécurité. De même il ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient par insuffisance du nombre de participants plus de 21 jours avant le départ. Le nombre minimum de participants est généralement de 25 personnes pour tous les circuits (se référer aux informations spécifiques sur les pages brochure des produits) et généralement de 100 personnes pour les programmes sur vols spéciaux. Les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans nos programmes peuvent être modifiés par suite de circonstances indépendantes de notre volonté. Si du fait de circonstances extérieures le circuit ou le séjour devait être modifié, nous nous efforçons de proposer un voyage de remplacement et le client disposera d'un délai de 7 jours pour accepter la modification ou annuler sa réservation. Dans ce cas il sera intégralement remboursé mais ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

**DEPARTS GARANTIS**  
Le plupart de nos circuits sont garantis (sauf mention spéciale) si pour des raisons d'insuffisance de participants sur la partie terrestre, de logistique, de bon déroulement des programmes, d'imprévus locaux, nous devrions annuler ou modifier un voyage, nous nous engageons à le faire à plus de 21 jours avant la date de départ. Nous ferons tout notre possible pour proposer un voyage de remplacement ou une autre date de départ. Le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnité si l'annulation ou la modification du voyage intervient à plus de 21 jours de la date de départ.

**CIRCUITS**  
Ils ne sont pas conçus en privés ou exclusifs, sauf mention contraire dans les descriptifs. Ils impliquent ainsi un regroupement d'hôtels entre les établissements 3 et 4 étoiles locales.

**FORMALITES & INFORMATIONS**  
**Convocations et Rendez-vous** : Pour certains voyages, les billets et documents de voyage seront remis au client à l'aéroport, ou comptoir TOP OF TRAVEL, au moment du départ (Dans quelques aéroports le client sera invité à se présenter directement au comptoir d'enregistrement du vol). Il est demandé au client de se conformer aux horaires mentionnés sur la lettre de rendez-vous et de prendre en compte le temps d'attente dû aux formalités de douanes et de police. Certains événements liés à l'affluence en haute saison, à des événements particuliers ou à des mesures de sécurité renforcée demandant aux passagers une anticipation quant aux délais d'attente ou de contrôles nécessaires dans certains aéroports. Toute présentation ultérieure à l'heure limite d'enregistrement (HLE) indiquée sur la convocation aéroport entraînera l'annulation du dossier et l'application des frais d'annulation de 100 %. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation ou son programme, ou à une heure et lieu de rendez-vous explicitement indiqué par notre correspondant sur place ou s'il ne peut présenter les documents de police ou visa exigés pour son voyage. Le défaut d'enregistrement au lieu de départ occasionnera par un retard de pré-coordination aéroport, ferroviaire, maritime ou terrestre quelle que soit la cause n'est pas exonéré de frais d'annulation et n'implique pas la responsabilité de TOP OF TRAVEL.

**Formalités administratives** : indiquées en brochure, elles s'appliquent aux personnes de nationalité française. Entre la date de parution de la brochure et la date de départ des modifications d'ordre sanitaire ou administratif peuvent intervenir. Consulter votre agence de voyage lors de votre inscription et avant votre départ. Le site www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr est également très utile.  
Enfants mineurs français : Ils doivent être en possession de leur propre carte d'identité ou d'un passeport nominatif éventuellement assorti d'un visa selon les pays. Il convient de vérifier les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/consuels-avis-voyageurs/consuels-pays/>  
Les livres de familles ne sont pas des pièces d'identité et ne permettent en aucun cas le passage des frontières. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-conformité de copies d'identité entraînant l'interdiction de sortir de France ou de pénétrer en territoire étranger.

**Informations Sanitaires & Risques** : Lorsque vous effectuez un voyage, le site ARIANE conçu à l'initiative du Ministère des affaires étrangères en concertation avec la CNIL vous permet de vous saisir gratuitement et facilement auprès du ministère des Affaires étrangères : <https://postel.diplomatie.gouv.fr/filidonne/dyn/protected/accueil/form/mcveuil.html>

L'inscription sur le site Ariane, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Une fois vos données saisies sur Ariane :  
• vous recevrez des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie  
• vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination  
• la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin  
**Mineurs** : tout mineur français doit être en possession d'une pièce d'identité. Pour les destinations de l'Union Européenne et de l'Espace Schengen l'enfant mineur français peut voyager avec une carte nationale d'identité (CNI) ou un passeport nominatif (valable 5 ans), tous les deux en cours de validité. Pour toutes les autres destinations il doit être en possession d'un passeport en cours de validité ou valide plus de 6 mois après la date de retour et d'un visa selon le pays de destination. Pour toutes les destinations nécessitant un passeport, un mineur, quel que soit son âge, doit désormais posséder un passeport nominatif. Dans tous les cas les passants et/ou CNI périmés ne sont pas acceptés pour voyager. Le livret de famille ou tout autre document administratif ne constitue pas une pièce d'identité permettant, à lui seul, de voyager et il ne peut pas se substituer au passeport ou à la CNI. Afin d'éviter les blocages aux passages des frontières lorsque le mineur voyage sans ses parents ou avec un seul des deux parents, il est recommandé d'être en possession de documents supplémentaires : copie du livret de famille ou de tout document pouvant la filiation et d'une lettre manuscrite du ou des parent(s) autorisant le mineur à voyager. Les réservations pour les mineurs doivent être effectuées par le représentant légal ou par toute personne majeure obligatoirement munie d'un pouvoir à cet effet. Le mineur devra voyager accompagné de son représentant légal ou d'une personne majeure assumant toute responsabilité à l'égard du dit mineur. Important : un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas, certificats de vaccinations, billets...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Il en va de même pour les écoles, les transports... Les frais de dévolution des passeports, visas et autres documents de voyage (billets ou rachat de billets) restent à la charge du client et ne peuvent, en aucun cas, être remboursés. En cas de survenance d'un événement politique ou sanitaire ou climatique (préablement ou postérieurement à la signature du contrat) pouvant présenter des contraintes ou dangers pour le client, TOP OF TRAVEL pourra subordonner le départ du client à la signature d'un document aux termes duquel le client reconnaît avoir pris connaissance des risques associés à son séjour. TOP OF TRAVEL peut aussi être amenée à annuler le séjour du client sans indemnisation ou compensation.

**PENDANT LE SÉJOUR**  
En cas de défaillance des prestations annoncées : Nous conseillons aux voyageurs de prendre immédiatement contact avec nos équipes locales et à leur signaler par écrit l'exécution ou la mauvaise exécution du contrat afin de ne pas avoir à subir d'éventuelles conséquences déplorables durant tout le voyage. Tout incident ou service non fourni et non signalé sur place sera particulièrement plus difficile à prendre en compte au retour (contacts de nos bureaux sur place indiqués dans les carnets de voyage).

**APRES VENTE**  
Toute réclamation doit être signalée par le client auprès de l'organisateur du voyage dans un délai de 30 jours par lettre recommandée avec accusé de réception par l'intermédiaire de son agence de voyage. Le non-respect de ce délai pourrait être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Nous nous efforçons d'apporter une réponse dans les meilleurs délais possibles, ce délai pouvant varier en fonction de l'enquête et du temps de réponse des prestataires concernés. L'étude des dossiers de réclamations portera uniquement sur les éléments contractuels de la réservation. Aucune appréciation d'ordre subjectif ne sera prise en compte. Ne sont pas considérés comme après-vente les courriers informant d'objets oubliés sur place. Top of Travel ne se charge pas de leur recherche. Pour les réclamations relatives aux retards aériens, Top of Travel est titulaire des procédures de chaque compagnie aérienne et de leur délai de recours. Attention : la carte d'embarquement est un justificatif impératif et obligatoire à fournir, demandé par les compagnies aériennes.

Après avoir soigné le service clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). La saisine du médiateur ne peut se faire qu'APRÈS celle du service gérant l'opérateur ou le seau du tour opérateur. Les professionnels et les consommateurs sont libres de suivre ou pas les avis du médiateur.

**MENTIONS LÉGALES**  
Top of Travel : 4 place Félix Eboué 75583 Paris cedex 12-SA au capital de 456000 euros-RC PARIS B SIRET 41923414100010 - APE 7912Z - TVA intracommerciale FR 474 19234 141 - Licence IM075110190 - Assurance responsabilité civile souscrite auprès de Hiscox à hauteur de 7 500 000 euros - Garanté par l'association professionnelle de solidarité (APST) 15 avenue Carnot-75017 Paris. Membre du Cercle d'Etudes des Tours-Opérateurs (CEO)  
Photographies : Turespaña, Turismo de Andalucía, Patronato de Turismo de la Costa del Sol, OT Canarias, OT Cap vert, OT Malte, OT Madère, OT Tenerife, OT Baléares, Turespato, OT Aunche, OT Jordanie, OT Monténégro, OT Portugal, OT République Tchèque, OT Hongrie, OT Espagne, ENIT - OT Italie, Junta de Andalucía, IRT-Hervé Dous, IRT-Volanté Koch, IRT-Luc Perot, IRT-Studio Lumière, IRT-Emmanuel Vain, Barcooda Tours, Meeting Point, Anacortes, Travel Partner, MTO. HOFBURG VIENNA, A. Tischer, Foyer. Hôtels et chaînes hôtelières : Porto Bay, BlueSun, Riviera, Alvor Baia, Jurgiter, Pestana Alvor Praia, Pestana, Delim, Park You Hotel Komoros, Vitrus Plaza, Barcelona, Paradores Hoteles & Restaurants, H10 Hotels, Quercus, Ramens Albatros, Chitsy, Surflover, Sakini, Ganiotakis, Amal. Photothèque Top of Travel : Kaine Alves, Anne-Laure Duccacq, Virginie Dupont, Aurélie Tate, Michéla La Barbera, Patricia Viard, Paula Da Cruz, Séverine Dumaz, Mathel Thellier, Géraldine Jouhaud, Philippine Jolivet, Eric Morlot, Marco Sabatini, Bertrand Dussart, Vincent Piazzenet Philippe Guerson, Fotolia. CD. Droits de reproduction et diffusion réservés. Création et réédition : CCC - Paris 10 / Impression : Imagy Graphic